

actu.fr

165 000 € de subventions pour les écoles privées de cette ville de l'Eure

~2 minutes

En 2025, la commune de Vernon (Eure) va verser 165 000 euros à deux écoles privées.



L'école Jeanne d'Arc de Vernon (Eure) fait partie des établissements concernés par la subvention. ©Le Démocrate

Par [Julien Ducouret](#) Publié le 12 mai 2025 à 12h02

Une contribution qui ne date pas d'hier. Plus de 40 ans.

En effet, par délibération en date du 16 décembre 1983, le conseil municipal de [Vernon](#) a autorisé la signature des conventions à intervenir avec les représentants des établissements catholiques Saint-Adjutor et Jeanne d'Arc.

Objectif : régler les conditions de participation de la ville de [Vernon](#) aux dépenses de fonctionnement de ces deux écoles privées.

Le **Code de l'éducation** prévoit que « les dépenses de fonctionnement des classes de **l'enseignement privé** sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celle des classes correspondantes de l'enseignement public ».

Ce texte fait donc obligation aux communes de verser aux écoles privées une **contribution calculée** par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Dans ce contexte, au titre de l'année 2025, la commune de [Vernon](#) va verser **165 000 euros** aux établissements Jeanne d'Arc et Saint-Adjutor.